

L'Education Populaire

VII. — Les Foyers ruraux

Au paysan ne sauraient convenir les mêmes loisirs éducatifs qu'à l'ouvrier. En lui sommeille toujours vivace, même aux heures où les travaux rustiques lui laissent quelque répit, la préoccupation de ses terres et de ses moissons.

Aussi a-t-on pensé qu'une formule différente devait être mise au point à son intention, et l'on a conçu, un peu à l'image des « 4 H » Club Américains, le « Foyer Rural ».

Le Foyer Rural, sur le berceau duquel se sont penchés deux Ministères, l'Education Nationale et l'Agriculture, diffère de la Maison des Jeunes parce qu'un enseignement agricole pour les hommes, ménager pour les femmes, y est prévu, et aussi parce qu'il n'est pas réservé aux jeunes gens ; des hommes d'âge mûr pourront aussi le fréquenter.

Il adopte en général la forme coopérative qui a cet avantage de faire participer ses membres à sa vie et à son rayonnement, et il est le plus souvent intercommunal, les jeunes de plusieurs villages et parfois les adultes y viennent, tantôt le soir, tantôt toute la journée pendant la moite saison ; parfois même des dortoirs leur permettent d'y passer la nuit.

Dans les cas les plus privilégiés, c'est à la fois une petite Université populaire, une Ecole Agricole et Ménagère, un cinéma et un Centre de distractions variées à la fréquentation desquels le paysan et la paysanne trouvent plaisir et profit.

Dans certaines régions, les réalisations sont déjà assez avancées ; à côté de cercles modestes, qui vivent essentiellement grâce au dévouement de quelques instituteurs, des Foyers plus importants se sont créés, qui ont pu acquérir un important immeuble grâce aux subventions de la Direction de l'Education populaire, de la C.G.A., du Syndicat des Instituteurs et du Conseil général, et dont les activités multiformes rassemblent une fraction notable de la population de tout un canton.

Mais ces initiatives ne doivent pas rester isolées. Nous espérons avoir un jour un Ministre qui sera le Jules Ferry de la IV^e République et qui prendra essentiellement pour tâche de satisfaire les besoins du peuple en matière d'éducation. Il demandera hardiment aux Finances des crédits substantiels et il encouragera les bonnes volontés qui, partout en France brûlent du désir de donner aux couches populaires les loisirs éducatifs qui jusqu'ici leur ont été refusés. — DEMOS.